



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 janvier 2025

Organismes bénéficiant de dons

L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS France

Le Secours Catholique est une association loi 1901 à but non lucratif, fondée par l'assemblée des cardinaux et évêques de France par décision du 8 septembre 1946. Ses statuts, qui datent de 1962, visent à promouvoir le rayonnement de la charité chrétienne en apportant aide et secours partout où le besoin se manifeste. La part des ressources provenant de la générosité publique s'élève à plus de 118 M€, soit 78 % du total des ressources de l'association (151 M€ en 2022 dont environ 13 M€ de subventions et concours publics). Le Secours Catholique s'appuie sur un réseau de près de 60 000 bénévoles répartis à travers la France dans 72 délégations sans personnalité juridique. Le présent rapport met en lumière le positionnement particulier de cet organisme dans le paysage des associations reconnues d'utilité publique (ARUP), tant par sa relation avec l'Église qu'en raison de la part prépondérante de ses missions sociales portées par les bénévoles. Il analyse le respect des obligations liées à l'appel à la générosité publique, notamment la communication envers les donateurs qui demeure trop axée sur les aides matérielles directes alors que celles-ci ne représentent plus que 21% de ses ressources issues de la générosité du public. Le rapport examine les modalités de la collecte des dons et des legs, ainsi que l'utilisation des ressources issues de la générosité du public.

Le Secours Catholique - Caritas France

L'association Secours Catholique- Caritas France (SCCF) se distingue par son lien avec l'église catholique, qui se traduit notamment par l'agrément des évêques sur la désignation des dirigeants et membres du conseil d'administration de l'association. Sa mission principale est d'accompagner les personnes en situation de précarité grâce à un réseau de 3 200 équipes bénévoles. Cette organisation implique une gestion complexe des ressources humaines, incluant le recrutement et la formation des bénévoles. Toutefois, les statuts de l'association, qui n'ont pas été revus depuis 1962, ne reflètent pas entièrement la réalité des activités déployées par l'association et doivent être mis à jour pour mieux faire apparaître le rôle central désormais joué par l'animation des bénévoles et les actions de plaidoyer, à savoir la mission d'alerte et de sensibilisation des pouvoirs publics et de l'opinion à la situation des plus démunis. Cette mise à jour devrait permettre de vérifier la conformité du mode de désignation des dirigeants avec la condition d'autonomie requise par la reconnaissance d'utilité publique. L'association gagnerait, par ailleurs, à renforcer sa pratique de la gestion des risques pour mieux sécuriser les enjeux financiers, réglementaires et de gestion des ressources humaines, et plus généralement à professionnaliser ses modes de fonctionnement. A titre d'exemple, la fonction achats, à l'origine d'un tiers des dépenses totales de l'association, ne respecte pas suffisamment les procédures prévues, d'ailleurs incomplètes.

Le respect des obligations liées à l'appel à la générosité du public

Malgré des résultats déficitaires de 2018 à 2022, les collectes importantes en 2020 et 2021 liées à la pandémie de COVID 19, ont permis au Secours Catholique de disposer de fonds propres élevés (135 M€ en 2022), et d'une trésorerie conséquente (85 M€ en moyenne de 2018 à 2022), couvrant ainsi près de 8 mois de dépenses. Cependant, les déficits en 2023 et 2024 et l'augmentation des charges immobilières doivent inciter l'association à prendre les mesures permettant le retour à un équilibre financier durable. En outre, des progrès dans la communication écrite du SCCF sont indispensables pour assurer la transparence de son action auprès des donateurs. En effet, cette communication lors des appels à la générosité publique est encore axée de façon disproportionnée sur les aides matérielles directes (se nourrir, se soigner, s'habiller, se déplacer, accéder à un emploi) alors que ces aides sont devenues très minoritaires dans l'ensemble des actions menées par le Secours Catholique. Celles-ci consistent désormais principalement en un accompagnement immatériel, parfois d'ordre spirituel, sur lequel le SCCF ne communique pas suffisamment. Le SCCF ne saurait continuer à mener des appels à dons évoquant exclusivement les notions d'urgence matérielle, sans mettre en péril la conformité de l'emploi des fonds à l'appel à dons. Par ailleurs, dans la communication aux donateurs des données permettant d'apprécier le poids des missions sociales dans les dépenses de l'association il est nécessaire bien faire apparaître l'impact de la prise en compte du bénévolat.

La collecte des ressources auprès du public

L'association a investi dans des outils informatiques de gestion de la relation-client, ainsi qu'en marketing de rue pour diversifier et rajeunir ses donateurs. Entre 2018 et 2022, les frais annuels de recherche de fonds sont passés de 11 M€ à près de 19 M€, avec une rentabilité de 6,2 € collectés pour 1 € investi en 2022. Le montant des legs et libéralités atteint régulièrement 40 % des ressources issues de la générosité du public. Le montant annuel des frais de recherche de legs et libéralités et de leur traitement est passé de 5 % à 8 % du total des produits afférents, notamment du fait des efforts en faveur de la promotion de cette modalité de générosité. Les procédures et les diligences du service compétent permettent une réalisation rapide de ces legs et des libéralités.

Les emplois

L'implantation des équipes locales et des délégations territoriales devient de plus en plus coûteuse avec la réduction des occupations de locaux, notamment diocésains, à titre gratuit. Il est nécessaire de définir une stratégie immobilière pour optimiser l'exercice des activités, surtout dans les centres-villes. La création d'une commission immobilière lors du conseil d'administration de septembre 2024 représente un premier pas en ce sens. En parallèle, l'association doit expliciter sa politique de placements financiers et informer les donateurs des objectifs poursuivis par la mise en réserves de sommes importantes. Enfin, l'action internationale consomme près d'un cinquième des ressources en missions sociales. Les statuts de l'association doivent également être modifiés sur ce point pour refléter fidèlement les modalités actuelles de ses interventions à l'étranger.

[Lire le rapport](#)

CONTACT PRESSE

Jean-Christian Gauze ■ Service de presse ■ jean-christian.gauze@ccomptes.fr

